

FO

Energie
EDF SA

Nos énergies
pour vos droits !

Ne laissez pas
dormir vos jours !

Aujourd'hui
pour demain !

CET 2026

2^e fenêtre de transfert

Faites travailler vos jours pour vous !

ÉPARGNER

PRÉPARER L'AVENIR

VALORISER
VOTRE TRAVAIL

DU

5
OCTOBRE
2026

AU

19
OCTOBRE
2026
INCLUS

La seconde période de transfert
de votre Compte Épargne Temps (CET)
vers votre PEG, PERCO ou PERO
est ouverte !

Pour les salariés d'EDF SA et PEI.

C'est le
moment !

OÙ TRANSFÉRER VOS JOURS ?



PEG

Plan d'Épargne
Groupe



PERCO

Épargne
retraite



PERO

Régime de retraite
supplémentaire



JUSQU'À 500 €
D'ABONDEMENT EDF !

Pour les **5 premiers jours** transférés
vers le **PEG** et/ou le **PERCO**,

EDF verse un abondement de

500 € bruts

(soit 100 € par jour transféré).

Le PERO ne bénéficie pas de cet abondement.



CONDITIONS À CONNAÎTRE

- ✓ Au moins **5 jours monétisables** sur votre CET.
- ✓ Transfert par **tranche minimale de 5 jours par plan**.
- ✓ Chaque jour est valorisé à **7 heures**, quel que soit votre temps de travail.

Exemples :

- 1 plan (ex : PERCO) : **5 jours** minimum
- 3 plans (PEG + PERCO + PERO) :
15 jours minimum (**5 jours** par plan)



COTISATIONS SOCIALES

- ✓ **PEG** : soumis aux cotisations sociales.
- ✓ **PERCO et/ou PERO** :
 - Jusqu'à **10 jours** transférés/an : régime social plus favorable.
 - Au-delà de **10 jours** : cotisations sociales dues (déduites sur la paie de novembre).



FISCALITÉ

- ✓ **PEG** : soumis à l'impôt sur le revenu (revenus imposables 2026).
- ✓ **PERCO et/ou PERO** :
 - Jusqu'à **10 jours** transférés/an : non soumis à l'impôt sur le revenu.
 - Au-delà de **10 jours** : intègre votre assiette de prélèvement à la source (déduit sur la paie de novembre).
- ✓ Aucun frais facturé au salarié.



COMMENT FAIRE ?

Connectez-vous sur le site
Natixis Égépargne

www.egepargne.com

Même si vous n'avez pas reçu le mail de Natixis, vous pouvez effectuer votre demande dès lors que vous disposez d'au moins 5 jours monétisables sur votre CET.



POINT DE VIGILANCE

Si le montant transféré est très supérieur à votre salaire mensuel, les prélèvements sociaux et fiscaux peuvent entraîner une baisse importante de votre rémunération, voire une paie négative. Dans ce cas, les sommes transférées feront l'objet d'une régularisation.

Avant toute décision, prenez le temps d'évaluer l'impact sur votre rémunération.



LE CONSEIL FO

- ✓ Profitez de l'abondement de l'entreprise.
- ✓ Développez votre épargne salariale.
- ✓ Préparez vos projets futurs ou votre retraite.
- ✓ Pour toute question sur les impacts sociaux, fiscaux ou financiers, **rapprochez-vous de vos représentants FO Énergie EDF SA.**

Vous informer pour mieux choisir !



À VOS CÔTÉS



POUR VOS DROITS



POUR VOTRE AVENIR